

# LES MÉDIAS SOCIAUX ET NOS PRINCIPES DIRECTEURS



CE DÉPLIANT DE SERVICE N'EST PAS DESTINÉ  
À LA LECTURE EN RÉUNION DE RÉTABLISSEMENT.

## LES MÉDIAS SOCIAUX ET NOS PRINCIPES DIRECTEURS

Depuis ces dernières années, le développement des médias sociaux et des réseaux sociaux a amplement transformé les modes d'interaction des membres de notre fraternité. Certains membres de NA ont soumis de nombreuses questions sur la façon d'appliquer nos principes à l'usage de ces nouveaux outils. Le sujet a suscité une vaste discussion au cours de la Conférence des Services Mondiaux de 2010. Ce dépliant de service réunit certains des éléments qui ont émergé de ce débat et reprend l'apport de certains membres et leurs bonnes pratiques en matière de réseaux sociaux. Notre but n'est pas de cautionner ou d'encourager l'utilisation des médias sociaux ou d'un de ses réseaux en particulier. Nous tenons simplement à répondre à une réalité : certains de nos membres en ont l'usage. En outre, plusieurs demandes de conseils ou de lignes de conduite nous ont été faites sur la façon de se responsabiliser de manière à respecter notre tradition d'anonymat.

Bien que notre onzième tradition aborde la question de notre présence « au niveau des médias », ses principes peuvent s'appliquer à beaucoup d'autres niveaux. Notre comportement sur les forums peut s'avérer être la seule idée de NA que pourra se forger un collègue ou un membre de notre famille qui en ignore tout par ailleurs. Nos activités sur les réseaux sociaux, en particulier nos échanges avec d'autres membres de NA, en disent long sur qui nous sommes en tant

que fraternité. Ce dépliant de service cherche à clarifier l'application de nos principes directeurs aux médias et réseaux sociaux ; il s'efforce d'aider les membres de NA à prendre des décisions en connaissance de cause lorsqu'ils les utilisent. Ce dépliant n'est pas destiné à couvrir toutes les formes de communication électronique, comme les courriels, les réunions en ligne ou les forums, les sites web

*L'anonymat est essentiel pour préserver la stabilité de notre fraternité, condition de notre rétablissement personnel.*

Douzième tradition,  
*Ça marche : comment et pourquoi*

personnels ou les blogs. Pour plus d'information, consultez les parties consacrées à la onzième tradition dans le Texte de base et *Ça marche : comment et pourquoi*, lisez le chapitre dix intitulé « L'Internet » dans le Manuel des relations publiques ou contactez les Services mondiaux de NA. Étant donnée la rapidité d'évolution des technologies de l'information, il se peut que le langage utilisé dans ce dépliant devienne obsolète ou semble trop lié à un réseau social en particulier ; nous espérons simplement retenir quelques-unes des meilleures pratiques en cours, afin qu'elles servent d'exemples précis de l'application de nos principes.

### « ... **AU NIVEAU DES MÉDIAS...** »

Posons-nous d'abord cette question : les réseaux sociaux entrent-ils dans le champ d'application de notre onzième tradition, qui dit : « La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel au niveau des médias. » ? Il est pertinent de mentionner que cette tradition a été rédigée avant l'utilisation généralisée de la télévision ; malgré tout, son langage est suffisamment flexible pour couvrir cette forme de média. De la même manière, elle semble encore largement capable de s'appliquer à de nouveaux types de médias, y compris Internet en général et les réseaux sociaux en particulier.

Cependant, la onzième tradition ne s'y applique pas toujours aussi simplement. En effet, sur Internet, le niveau d'accès de l'information peut varier grandement : depuis les sites web ouverts, dont le contenu est public, aux sites ultra-confidentiels, entièrement verrouillés par des mots de passe. Dans certains cas, l'information publiée en ligne est aussi accessible au public que, par exemple, à la télévision ou dans un article de journal ; en revanche, dans d'autres cas, elle est comparable à l'envoi d'une lettre exclusivement destinée à un groupe d'amis ou à des membres de sa famille.

Respecter ainsi les principes directeurs de la onzième tradition incite chacun, en tant que membre de NA, à être conscient de la visibilité publique de ses interactions

en ligne. Quelques-uns d'entre nous ne se préoccupent pas beaucoup de leurs informations personnelles, qu'ils partagent ouvertement et publiquement ; mais notre onzième tradition nous rappelle que lorsqu'il est question des membres de NA, la crédibilité de notre programme de rétablissement peut être grandement affectée par les actions individuelles de certains d'entre eux. Peut-être nous sentons-nous à l'aise à l'idée de faire savoir à notre famille, nos amis et nos collègues que nous sommes des dépendants en rétablissement, mais nous devons cependant rester vigilants sur notre identification en tant que membres de Narcotiques Anonymes sur un forum public. La onzième tradition nous met ainsi en garde dans *Ça marche : comment et pourquoi* : « Devant le public, la presse, la radio, le cinéma ou tout autre média, nous devons toujours garder notre anonymat personnel. »

Si nous ne sommes pas attentifs au maintien de notre anonymat personnel, nos membres potentiels et ceux qui pourraient adresser des dépendants peuvent percevoir nos activités et nos interactions sur les médias sociaux comme le reflet de Narcotiques Anonymes, affectant ainsi l'image de la fraternité. Certains d'entre nous pensent que ce type d'anonymat ne concerne que les célébrités ou les membres de NA « de premier plan ». C'est loin d'être le

cas. La onzième tradition nous rappelle dans *Ça marche : comment et pourquoi* : « Partout où nous allons, nous représentons toujours en quelque sorte Narcotiques Anonymes [...] nous souhaitons que notre appartenance suscite de l'attrait et non le contraire. » En révélant en ligne notre appartenance à NA, nous devenons, que nous le voulions ou non, des représentants de la fraternité et n'importe lequel de nos comportements individuels ou de nos opinions peut être incorrectement compris comme le reflet de NA dans son ensemble.

*La politique de nos relations publiques est basée sur l'attrait plutôt que sur la réclame ; nous devons toujours garder l'anonymat personnel au niveau des médias.*

Onzième tradition

Autre conséquence indésirable de nos activités en ligne : le fait que des dépendants cherchant encore le rétablissement aient peur de nous rejoindre, par crainte qu'apparaissent sur leurs profils des informations les identifiant à NA, visibles par des proches ou des employeurs. De la même façon, notre comportement sur les médias sociaux peut donner l'impression à des professionnels et autres alliés naturels que NA ne prend pas en compte la vie privée et le besoin de confidentialité de ses membres. Dans les deux cas, le non-respect de notre onzième tradition entraînerait une perte de crédibilité pour NA, qui restreindrait à son tour notre capacité à atteindre le dépendant qui souffre encore.

Voici des questions à se poser lorsque nous agissons en ligne : « Quel est mon niveau de visibilité ? Suis-je visible publiquement ou est-ce un forum privé ? ». La réponse à ces questions peut varier selon le type de site utilisé et les différents paramètres de confidentialité qu'il propose.

## **VIE PRIVÉE ET ANONYMAT : POUR NOUS-MÊMES ET POUR LES AUTRES**

Les sites de réseaux sociaux offrent des niveaux variés de confidentialité et de sécurité pouvant être ajustés par l'utilisateur jusqu'à un certain point. Les membres de NA qui les utilisent pour interagir entre eux, et/ou se connecter avec des amis et des membres de leur famille en dehors de NA, auront besoin de se familiariser avec les paramètres de confidentialité disponibles sur ces sites. Quelques-uns d'entre eux offrent la possibilité de classer ses contacts par groupes ou catégories, de façon à ce que les publications et autres contenus partagés ne soient visibles que par certaines personnes en particulier. En ajustant correctement les paramètres de confidentialité, nos membres peuvent s'assurer que le contenu relatif à NA – comme les images, les événements et le statut – n'est visible que par des membres de NA. Il est ainsi possible de séparer nos interactions avec nos amis de NA de celles avec les collègues de travail, la famille, ou toute autre personne en dehors de NA. Toutefois, sachant que les paramètres de confidentialité et de sécurité peuvent être

changés par les administrateurs de sites sans avertissement préalable, certains membres choisissent de ne pas publier sur ces sites des informations liées à NA.

Si l'ajustement des paramètres personnels de sécurité peut être une bonne base pour la protection de notre vie privée et de notre anonymat, nous devons aussi nous sentir concernés par la façon dont nous interagissons avec d'autres membres de la fraternité. Il est important de faire attention aux types de textes, de commentaires ou de photographies que nous affichons sur les pages personnelles des autres membres de NA, car ils peuvent ne pas avoir configuré

les paramètres personnels de sécurité et de confidentialité de la même manière que nous. Ils peuvent également avoir plus de connexions avec des non-membres ou encore partager leurs informations différemment. Identifier un de nos membres sur une photo d'un événement de NA, par exemple, peut briser son anonymat vis-à-vis des membres de sa famille ou de ses collègues de travail ou d'études : en effet, une notification de cette identification peut être distribuée sur le réseau de contacts de cette personne, les attirant vers cette photo ou cet album, dont ils n'auraient autrement pas connu l'existence. De plus, si les paramètres personnels de sécurité et de confidentialité d'un individu sont ajustés de façon à ce que son profil soit publiquement visible, le fait d'afficher une photo d'un événement de NA peut effectivement briser son anonymat vis-à-vis du public en général.

Quels que soient les réglages de nos paramètres de confidentialité, une vigilance particulière à ne pas faire mention de la dépendance et du rétablissement dans les textes et les commentaires que nous écrivons sur les pages d'autres membres de NA peut nous éviter de briser leur

*Ce que nous disons et faisons n'est pas sans conséquence sur notre rétablissement et sur la fraternité de NA. En tant que membres responsables, nous souhaitons que notre appartenance suscite de l'attrait et non le contraire.*

Onzième tradition,  
*Ça marche : comment et pourquoi*

anonymat par inadvertance. Nous connaissons peut-être le paramétrage de la confidentialité qu'ont adopté nos amis proches ou ceux avec qui nous interagissons régulièrement sur un site donné ; mais si nous l'ignorons, le plus sûr est de considérer que les photos et l'information affichées sur le profil de ces membres sont visibles du public en général. Quelle que soit l'opinion personnelle que nous avons sur le fait que notre famille, nos amis et nos collègues sachent que nous appartenons à NA, la onzième tradition nous rappelle de « toujours garder l'anonymat personnel au niveau des médias ». Chacun d'entre nous est personnellement responsable de garder l'anonymat dans ses activités en ligne, autant son anonymat personnel que l'anonymat des membres avec lesquels il interagit. Les comités responsables de l'organisation des événements de NA peuvent y faire lire une déclaration rappelant aux membres d'être vigilants concernant l'anonymat. En voici un exemple :

***Photos, vidéos, et médias sociaux :** nous admettons que la pratique de prendre des photos et des vidéos durant la tenue d'événements de NA et leur partage sur des réseaux sociaux est commune. Nous ne pensons pas que cette pratique soit en contradiction avec nos traditions tant que ces images sont réservées à nos membres et non visibles du public. Soyez attentifs à nos principes directeurs et à l'anonymat des autres lorsque vous partagez les photos et les vidéos d'un événement de NA. Pour de plus amples informations, consultez notre dépliant intitulé : Les médias sociaux et nos principes directeurs .*

## **UTILISATION DES OUTILS DE COMMUNICATION EN LIGNE POUR LES SERVICES DE NA**

De nombreuses instances de service de NA dans le monde entier ont décidé d'utiliser diverses ressources en ligne afin de faciliter la communication et la collaboration entre les membres de notre fraternité. Ces outils fonctionnent souvent sous forme de forum privé sur invitation,

permettant une communication interne rapide et fiable entre serviteurs de confiance et membres intéressés. Quel que soit l'outil que nous utilisons pour ce type de communication en ligne, il est important d'être très vigilant au moment de l'établissement et de la configuration de ces services. Les serviteurs de confiance responsables du choix et du déploiement de ces outils doivent s'assurer que les communications, documents, et autres informations ne soient accessibles qu'aux serviteurs de confiance de NA et autres membres qui ont les permissions appropriées ou le mot de passe. Les instances de service doivent veiller à établir l'équilibre entre le besoin d'intimité et d'anonymat et l'assurance que ces types de forums n'excluent personne. Quand un groupe est créé par l'intermédiaire des sites de réseaux sociaux, il est important de s'assurer que les noms de famille et les photographies des membres de ce groupe ne soient pas visibles du grand public. Lors de la mise en place de ces outils, la vigilance et la circonspection peuvent nous éviter de nous retrouver dans le cas de figure d'une rupture d'anonymat ou d'une divulgation d'informations de service de nature confidentielle.

En ce qui concerne les invitations à des événements, certaines réflexions sont à prendre en compte. Les sites de réseaux sociaux semblent offrir une magnifique opportunité pour l'annonce de la tenue d'un événement auprès des membres de NA ; toutefois, nous devons accorder autant de vigilance, au moment de la création de ces pages et de l'envoi des invitations, que pour les autres utilisations qui sont faites de ces sites. Dans la plupart des cas, le simple envoi d'une invitation à un événement créé sur le site peut ne pas menacer l'intimité et l'anonymat des destinataires. Dans certains cas, l'information concernant l'événement peut s'afficher sur leur profil ou dans leur fil d'activité s'ils y répondent. Nos membres peuvent ajuster leurs paramètres de confidentialité pour l'en exclure.

Toutefois, ce ne sont pas tous les membres qui sont au courant de ces réglages ou qui savent comment les ajuster. La vigilance des serviteurs de confiance qui créent ces pages peut être en mesure de réduire les chances de rupture accidentelle d'anonymat auprès de la famille, des amis



non-NA ou des collègues de travail d'un de nos membres. Éviter toute référence à NA dans le nom de l'événement peut être une façon de le faire. Par exemple, appeler un événement « Pique-nique dans le parc » est sans doute préférable, sur les réseaux sociaux, à « Pique-nique de NA dans le parc ». Il peut être utile d'explorer les autres choix qu'offre le site en matière de création d'événement, afin que ce dernier soit répertorié comme privé ou accessible uniquement sur invitation. Les organisateurs peuvent également ajuster les paramètres de confidentialité afin que seuls ceux qui répondent à l'invitation à l'événement soient en mesure de voir la liste des autres personnes qui ont répondu ou qui ont été invitées.

## UTILISATION DES LOGOS DE NA ET COPYRIGHT

Un autre sujet de préoccupation émerge de temps à autre autour des médias sociaux : c'est l'utilisation des logos de NA et des éléments protégés par le droit d'auteur. Les indications pour l'utilisation des logos de NA et des éléments protégés sont détaillées dans le *Fellowship Intellectual Property Trust (FIPT)* ou dans le Droit de propriété intellectuelle de la fraternité (DPIF).<sup>1</sup> Les groupes de NA et les comités de service de Narcotiques Anonymes doivent suivre des règles précises quand ils se servent des logos déposés de NA ; celles-ci peuvent être consultées dans le Bulletin concernant la propriété intellectuelle de NA n° 1, Usage interne de la propriété intellectuelle de NA. Ni les membres de NA en tant qu'individus, ni les personnes en dehors de NA ne sont autorisés à utiliser les éléments protégés de NA, que ce soient les logos de NA ou même le nom complet de Narcotiques Anonymes. « Par exemple, il serait impropre pour un individu de créer un groupe en ligne nommé Narcotiques Anonymes ». Les motivations derrière l'usage du nom de NA et des logos de NA sont la plupart du temps bien fondées ; cependant, quand des personnes en font usage pour créer des pages,

---

<sup>1</sup> *FIPT* – Droit de propriété intellectuelle de la fraternité (DPIF). Le *FIPT* (anglais) et les bulletins qui le décrivent sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.na.org/?ID=legal-bulletins-fipt>

des groupes ou des profils, cela finit souvent par donner une mauvaise image de NA. Ceci est valable aussi pour la publication en ligne de notre littérature d'une manière qui n'est pas conforme aux règles du DPIF. Toutes les questions sur ce sujet peuvent être adressées aux Services Mondiaux de Narcotiques Anonymes.

## **QUELQUES ASTUCES POUR PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ ET L'ANONYMAT EN LIGNE**

Familiarisez-vous avec les paramètres de sécurité et de confidentialité du site de réseau social que vous utilisez, et configurez votre compte de façon à respecter le principe d'anonymat. Par exemple, si le site vous permet de trier vos amis par listes et de restreindre la visibilité de vos messages en fonction de celles-ci, assurez-vous d'en faire usage. Ainsi, si vous avez une liste pour votre travail, une pour vos amis de NA, et une pour votre famille, vous pourrez restreindre certains de vos contenus ou photos à votre liste de NA.

Réfléchissez aux titres de vos albums photo et vos pages d'événements ; essayez d'utiliser des noms plus génériques pour ces albums et leur description, afin que les photos ne soient pas spécifiquement identifiées comme ayant été prises dans un contexte de NA. C'est d'autant plus important si l'album est nettement visible. « La semaine passée dans telle ville », par exemple, sera un titre plus approprié que « Convention régionale dans telle ville ». Il en est de même pour des invitations à des pages d'événements auxquelles nos membres peuvent répondre informatiquement et ainsi les rendre visibles à des non-membres. Des noms choisis avec soin et des événements dont l'audience est privée, dans la mesure du possible, permettent de préserver l'anonymat des autres membres.

Réfléchissez bien avant de commenter les messages des membres de NA qui n'ont pas trait à Narcotiques Anonymes. Ces dépendants ont peut-être volontairement élaboré leur message pour qu'il n'ait aucune référence identifiable à NA et ils l'ont partagé avec un large public, avec leurs amis, leurs familles et leurs collègues de

travail. Dans ce cas, ne faites pas de commentaires qui contiennent des allusions à NA ou à la dépendance.

Soyez attentif à l'arrière-plan des photos que vous prenez et aux personnes qui s'y trouvent. Y a-t-il une personne dans l'image qui n'a pas donné sa permission pour être incluse dans un album en ligne ? Si la photo est partagée plus largement qu'à des membres de NA, des logos de NA ou des banderoles dans le fond pourraient-ils identifier l'événement à Narcotiques Anonymes ? Si vous prenez des photos et que vous avez l'intention de les afficher sur un réseau social, demandez à chaque personne que vous photographiez : « Est-ce que cela te dérange si j'affiche la photo sur [nom du site] ? ». Respectez toujours les souhaits de quiconque désirent ne pas être inclus, même si vous pensez que son anonymat sera protégé par l'application de vos paramètres de sécurité.

En général, n'identifiez pas des gens sur des photos qui peuvent être vues comme étant liées à NA, en particulier quand vous n'avez pas configuré vous-mêmes les paramètres de sécurité et de confidentialité de l'album photo et que vous n'êtes pas certains de la position de la personne sur son anonymat dans les médias sociaux. Bien qu'il existe des sites permettant à certains individus d'effacer eux-mêmes leur nom d'une photo ou bien d'approuver leur identification avant qu'elle n'apparaisse, il est plus sûr et respectueux de laisser les gens s'identifier eux-mêmes.

Quelques personnes restreignent leur liste d'amis à des membres de NA et utilisent les sites de réseaux sociaux strictement comme un moyen de communication au sein de NA. Tant que vous protégez l'anonymat des autres dans vos interactions en ligne, cette approche peut être d'une aide significative dans la réduction des problèmes d'anonymat, en particulier si vos paramètres de confidentialité interdisent le partage de vos photos. Nous pouvons ainsi nous efforcer de suivre les conseils prodigués par notre onzième tradition, qui nous rappelle que « la crédibilité du message de NA peut être particulièrement mise à mal par ceux qui transmettent le message. Devant le public, la presse, la radio, le cinéma ou tout autre média, nous devons toujours garder notre anonymat personnel. » (Onzième tradition, *Ça marche : comment et pourquoi*)

## CONCLUSION

L'utilisation généralisée des réseaux sociaux et des médias sociaux par notre fraternité nous indique que ces forums sont des ressources qui servent à faciliter la communication et l'interaction entre les membres de NA. La possibilité de communiquer entre dépendants en rétablissement et de partager, d'un dépendant à un autre, dans les réseaux sociaux, offre à nos membres un moyen d'améliorer leur relation avec la fraternité. Toutefois, certains d'entre nous choisissent de renoncer à toute activité en ligne en général, ou de limiter celle-ci à des non-membres de NA. Sachant que c'est l'image publique de NA, l'anonymat et l'intimité de nos membres qui sont en jeu, il est crucial que ceux d'entre nous qui choisissent d'utiliser ces ressources le fassent avec la plus grande attention. Nous espérons que ce dépliant pourra vous y aider.



Matériel de service approuvé  
par le Conseil mondial.

*Les dépliants de services devraient être utilisés  
par nos membres, groupes et comités de service en  
tant qu'outil plutôt que d'être lus en réunions de NA.*